

PROCES VERBAL SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2022

Secrétaire de séance : Bernard GALLION

Convocation le 12 décembre 2022

Membres présents ARRAGON Jean-Pierre, BRONNER Sandrine, CHIVAL Fabrice, CURNILLON Arnaud, DELOT Julie, DEMERS Patrick, GALLION Bernard, GROBOZ Gérard, GROBOZ Nadine, GUICHON David, PENIN Joëlle

Membres excusés ayant donné pouvoir : BREVET Claude à CHIVAL Fabrice, FLECHON Karine à DEMERS Patrick, NEVEU Jean Paul à ARRAGON Jean-Pierre, PIOTELAT Aline à Sandrine BRONNER

- *Le Procès-Verbal du conseil municipal du 04 novembre 2022 est approuvé*

DÉLIBÉRATIONS

Mise en place de la nomenclature M 57 à compter du 1^{er} janvier 2023

Monsieur GALLION rappelle la délibération 028-2022 en date du 1^{er} juillet et précise que le comptable a émis un avis favorable en date du 24 novembre dernier concernant la mise en place de la nomenclature M 57 à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Révision des tarifs du camping

Monsieur GALLION informe que la commission camping s'est réunie et propose de conserver les mêmes tarifs que 2022 sauf pour le forfait électricité des résidents qui serait de 105€ au lieu de 100€.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Instauration du Compte Épargne Temps (C.E.T)

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu d'instaurer le C.E.T suite à l'arrivée d'un agent ayant un C.E.T en cours.

Ce compte permet à son titulaire d'accumuler des droits à congés rémunérés en jours ouvrés. Il est ouvert à la demande écrite et individuelle de l'agent, qui est informé annuellement des droits épargnés et consommés. Le nombre de jours ne peut excéder 60 et le nombre de jours de congés annuels pris dans l'année ne peut être inférieur à vingt.

Il est précisé que la collectivité a le choix de prendre ou non une délibération autorisant l'indemnisation ou la prise en compte au sein du régime de retraite additionnelle (RAFP) des droits épargnés. Après avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour l'instauration de C.E.T. pour tous les agents qui en feront la demande.

COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS

Réunion PLU :

Une réunion s'est tenue le 29 novembre dernier mais à la date du conseil municipal, la commune n'était pas encore destinataire du Compte-rendu de cette réunion.

Ce qui est ressorti de cette réunion, est qu'il faudrait atteindre une densité d'environ 13 maisons à l'hectare dans une dizaine d'année et pouvoir accueillir davantage des familles afin de baisser la moyenne d'âge actuelle de la population du village.

Une réunion sera organisée le 16 janvier prochain à 18h00.

Conseil d'école :

Il a été rappelé les projets de l'école : les sorties piscine ; la présence d'un intervenant de musique et la présentation et l'approbation du règlement intérieur de l'école.

Schéma Directeur d'Assainissement :

La commune possède des réseaux d'assainissement séparatifs et unitaires, ainsi qu'un réseau d'eaux pluviales. Une programmation de travaux est prévue jusqu'en 2033 pour le maintien en bon état des réseaux.

Cinq phases sont à retenir :

- Phase 1 : Recueil des données
- Phase 2 : Campagne de mesure
- Phase 3 et 4 : Investigations complémentaires
- Phase 5 : Elaboration du schéma directeur

ZAE : Point sur la zone des Mavauvres :

Il est précisé qu'une discussion est en cours avec l'agglomération concernant la taxe d'aménagement en totalité et la moitié de la taxe foncière perçues par la commune pour les entreprises.

Local (ancien Point Accueil Solidarité) :

Il est rappelé que le bâtiment appartient à l'agglomération et que la surface est de 260 m². Monsieur le Maire et Mme BRONNER ont reçu une personne ayant un projet de micro-crèche avec un équivalent en personnel à 5 temps plein. L'idée de transférer la maison médicale dans ces locaux est toujours d'actualité.

Terrains communaux agricoles :

Suite à la décision de la commission des structures de donner en priorité l'autorisation d'exploiter les 12ha de terrains communaux agricoles vacants au GAEC de M. POBEL de Bény, le conseil municipal a décidé de ne pas louer ces terrains cette année.

INFORMATIONS DIVERSES

Depuis le 1^{er} décembre, le secrétariat de la mairie est ouvert les lundis, mardi, jeudis, vendredi de 8h00 à 12h00 et le mercredi de 8h00 à 18h00.

France services se situe dans les locaux de l'agence postale communale de Treffort et reçoit sur RDV les mercredis et jeudis de 14h à 17h30. Pour prendre RDV : 04.37.62.92.59

Les demandes de cartes d'identités et passeports pourront bientôt se faire à Treffort.

Au 1^{er} janvier 2023, la population de la commune sera de 1 414 habitants.

La commune a été destinataire de plusieurs demandes de subventions de la part de l'UDAF, de la MFR de Pont de Veyle, de la MFR de Cormaranche en Bugey, des restos du cœur et de la PEP 01. Le conseil municipal ne souhaite pas donner suite aux demandes.

La commune a été destinataire d'une demande de réservation de salle pour le lundi 6 mars 2023 à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes. Un avis favorable est donné quant à la réservation.

L'entreprise VERIS TP a signé un bail avec la commune à compter du 1^{er} janvier 2023 quant à l'usage d'un local de stockage et atelier au 845 route de la Lagune, lieu-dit- La Raza.

Deux mobil-homes sont commandés et devraient être livrés au printemps prochain avant d'être installés au camping.

Une demande de diagnostic acoustique est en cours pour le restaurant scolaire et la garderie.

Les coupes affouagères sont au nombre de 14.

Certains riverains félicitent la municipalité quant aux illuminations.

PROCHAINES DATES

22/12 à 14h00 : Sécurisation RD 52 et cœur du village

08/01/2023 à 11h00 : Vœux du Maire

16/01/2023 à 18h00 : PLU

03/02/2023 : Prochain conseil municipal à 20h30

La séance est levée à 23h20

Le 27 janvier 2023

Le Maire,

Jean-Pierre ARRAGON

Le secrétaire de séance

Bernard GALLION



A large, dark, handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Bernard Gallion', is written across the page.